

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL D'ARRY (14210)**

Séance du 11 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le six décembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian VENGEONS.

Présents : VENGEONS Christian, ALEXANDRE Yves, BLIN Annie, DAUTY Virginie, DAVID Frédéric, DAVID Nathalie, GALLIER Erick, GILBERT Sébastien, GILETTE Valérie, GODARD Jacky, LECAPITAINE Christelle, LECUYER Josiane, LEMIERE Marc-Antoine, MALBEC Béatrice, MOTTIN Christelle, RAVACHE Jérôme, PELTIER Virginie.

Absents :

HERVIEU Jacques, LEROUILLY Chloé, PATIENCE Mickael, PELLETIER Philippe

Absents excusés :

DESGUEE Jérémie donne pouvoir à LECUYER Josiane ; FREENE Anais donne pouvoir à Christian VENGEONS ;

Présents : 17 **Pouvoirs** : 2 **Votants** : 19 selon les sujets

Mme Annie BLIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

Considérant que le Conseil municipal ayant respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

Approbation du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2023

Monsieur le Maire rappelle que le Procès-Verbal de la séance du 13 novembre a été adressé à tous les Membres du Conseil Municipal.

Monsieur GODARD souhaite rajouter la mention suivante concernant les chèques cadeau de fin d'année des aînés : Monsieur GODARD se dit favorable à un dispositif uniquement valable chez les commerçants de Val d'Arry.

Monsieur le Maire accepte la modification et soumet au vote l'approbation du Procès-Verbal après intégration de cette phrase.

Le conseil municipal :

APPROUVE à l'unanimité le compte rendu de la séance du 13 novembre 2023.

Décisions prises par voie de délégation permanente

| Décisions du Maire, prises sur délégation du Conseil municipal Fondées sur la délibération N°2020-11-85 du 13 novembre 2020 (fondées sur l'article L2122-22 du CGCT) | | | |
|--|----------------------|---------------------|--------------|
| Numéro | Objet | Tiers | Montant |
| D/2023/020 | Elagage d'arbres | AURELIEN ELAGAGE | 840 € H.T |
| D/2023/021 | Vêtements de travail | HabiPro | 393.15 € H.T |

| | | | |
|------------|--|--------------------|----------------|
| D/2023/022 | Matériel et installation suite panne WIFI école | AIDEC INFORMATIQUE | 1 084.42 € H.T |
| D/2023/023 | Réparation serrure toilettes école | DISTRICO | 478.90 € H.T |
| D/2023/024 | Animation liée au 80 ^{ème} anniversaire du débarquement | Divers | 1 758.96 € H.T |

Monsieur GODARD regrette de n'avoir pas été informé de l'animation en amont. Il informe que le dossier a bien été reçu par l'office du tourisme de Vire. Une aide de 30% sera attribuée à la Commune.

Projet extension Médiathèque - PCSES : Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social

Délibération 2023-12-01

Monsieur le Maire ouvre le débat sur le projet d'extension de la médiathèque.

Depuis deux ans, la Mairie travaille dans le cadre d'une convention avec le C.A.U.E. (Conseil d'Architecture et de l'Environnement du Calvados) à l'élaboration d'un projet d'extension de la médiathèque de Val d'Arry. Ce travail s'effectue avec la Bibliothèque du Calvados, la Direction Régionale des Affaires Culturelles et les bénévoles de la médiathèque sur une refonte du projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social de la Médiathèque de Val d'Arry.

Monsieur le Maire donne la parole à Mesdames JULIEN et RICHARD du Conseil Départemental pour présenter un projet médiathèque et le panorama des enjeux.

Elles rappellent que la bibliothèque comme objet culturel est en pleine transition : favoriser la lecture (pas seulement par le livre mais aussi par le numérique ; des nouveaux usages (jeux vidéo, jeux de société), autre pratiques culturelles (musiques).

La Médiathèque est un établissement en mutation avec des besoins divers, des espaces différenciés et la nécessité d'accompagner des bénévoles dans cette transition.

Monsieur le Maire informe que le projet initial d'une extension de la médiathèque s'est transformé vers l'élaboration d'un Projet Culturel Scientifique Educatif et Social afin d'intégrer les nouveaux usages présentés et demandé par la Direction Régionale des Affaires Culturelles et le Conseil Départemental pour prétendre aux subventions.

Monsieur le Maire présente les plans élaborés par le CAUE. Il explique les divers espaces et la volonté d'ouverture autour du bâtiment.

Monsieur GODARD demande où les occupants actuels seront déplacés dans le cadre du projet. Concernant l'ASL, Madame DAUTY explique que l'association a déjà quitté le bâtiment pour s'installer dans l'ancienne école de Missy. Pour Madame COLIN, elle s'installera dans l'espace de l'Eglise. Pour la locataire ukrainienne, une solution sera apportée avant le démarrage des travaux.

En cas de vote favorable de la délibération de ce soir, le Conseil Municipal sera appelé à délibérer de nouveau sur le lancement du marché, l'approbation du plan de financement et le dépôt de subvention (lors de la phase Avant-Projet Définitif). Le Conseil Municipal sera appelé à délibérer ultérieurement sur la signature du marché.

Enfin, la rédaction du PCSES dans une démarche participative avec les bénévoles, la Mairie, la bibliothèque du Calvados, la D.R.A.C. qui est en cours de rédaction, devra être approuvé par le Conseil Municipal.

Un plan de financement prévisionnel a pu être établi. Celui-ci sera actualisé lors de la phase du lancement du marché des travaux.

| <u>Plan de financement prévisionnel :</u> | | | | |
|---|----------------|--|----------------|-------------|
| <u>PCSES : Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social :</u> | | | | |
| <u>BESOINS</u> En € - H.T | | <u>RESSOURCES</u> En € - H.T | | |
| Études et maîtrise d'œuvre | 100 000 | Etat -DRAC - DGD | 342 238 | 40 % |
| Travaux | 529 000 | Etat - DSIL | 146 600 | 18 % |
| Révision | 78 000 | Département | 183 379 | 21 % |
| Imprévues (5% De la construction) | 26 000 | Autofinancement | 183 978 | 21 % |
| Aménagement Mobilier | 118 395 | | | |
| Informatique | 4 200 | | | |
| <u>TOTAL</u> | 855 595 | <u>TOTAL</u> | 855 595 | 100% |

Monsieur le Maire précise le recrutement d'un agent de bibliothèque est subventionnée les 4 premiers années mais ni le coût, ni la subvention ne sont intégrés à ce plan de financement.

Délibération :

VU le CGCT ;

Considérant le rapport du Maire, et la présentation des interlocuteurs, exposant le projet d'extension de médiathèque, et plus précisément sur un PCSES (Projet Culturel scientifique... :

- La nécessité d'agrandir la médiathèque en intégrant l'ancien presbytère via des travaux et l'aménagement.
- Le projet de rédaction du PCSES qui vise à fixer les orientations de la médiathèque.
- L'accompagnement en ingénierie et la participation financière des partenaires (Etat et Département) permettant la mise en place du projet.
- La nécessité de recruter un Maître d'Œuvre afin de finaliser le projet d'aménagement, d'établir un plan de financement prévisionnel et, si validation postérieure du Conseil Municipal, de préparer le marché public et d'accompagner la mise en œuvre des travaux.

Décision : 19 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE le principe de l'extension de la médiathèque.

CHARGE Monsieur le Maire d'élaborer et de présenter un PCSES.

AUTORISE à engager, de liquider et mandater jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2024, les dépenses d'investissement concernées dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget 2023, tel que détaillé :

| Chapitre | Budget 2023 | 25% des crédits |
|------------------------------------|---------------------|------------------------|
| 20 - Immobilisations incorporelles | 78 654,37 | 19 663,59 |
| 21 – Immobilisations corporelles | 1 250 483,00 | 312 620,75 |
| 23 – Immobilisations en cours | 715 972,18 | 178 993,05 |
| Total | 2 045 109,55 | 511 277,39 |

INSCRIT au Budget Primitif 2024 les crédits correspondants lors de son adoption.

AUTORISE à engager, de liquider et mandater jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2024, les dépenses d'investissement concernées dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget 2023, tel que détaillé :

| Chapitre | Budget 2023 | 25% des crédits |
|------------------------------------|--------------------|------------------------|
| 20 - Immobilisations incorporelles | 20 000,00 | 5 000.00 |
| 21 – Immobilisations corporelles | 34 838,59 | 8 709.64 |
| Total | 54 838.59 | 13 709.64 |

INSCRIT au Budget Primitif 2024 les crédits correspondants lors de son adoption.

AUTORISE le Maire à prendre toutes les mesures pour appliquer cette décision.

Sens du vote :

POUR : VENGEONS Christian, ALEXANDRE Yves, BLIN Annie, DAUTY Virginie, DAVID Frédéric, DAVID Nathalie, Jérémie DESGUEE (pouvoir de Josiane LECUYER), FRENEE Anaïs (pouvoir de Christian VENGEONS), GALLIER Erick, GILBERT Sébastien, GILETTE Valérie, GODARD Jacky, LECAPITAINE Christelle, LECUYER Josiane, LEMIERE Marc-Antoine, MALBEC Béatrice, MOTTIN Christelle, RAVACHE Jérôme, PELTIER Virginie.

CONTRE : Néant

ABSTENTION : Néant

Questions diverses

a) Commission environnement

Madame MALBEC fait un compte-rendu de la Commission qui s'est réunie le 7 décembre 2023.

- Point sur les projets enfants
- Point sur la location de la base de loisir : Elle dénonce les dégradations et cherche à trouver des solutions.
- Point sur la location de tennis
- Fiche Contrat de Relance et Transition Energétique sur la base de loisirs : renforcement des berges et installation de nouveau jeux ; création d'un espace sportif près du terrain de tennis, le choix de l'équipement n'est pas arrêté à ce jour.
- Point sur les voies douces.
- Composteur distribué par le SEROC : le 20 janvier prochain Place de la Mairie à Noyers-Bocage

- Nettoyage de printemps : samedi 16 mars 2024
- Nettoie ton km : date à fixer

b) Planning sacs jaunes

Monsieur le Maire informe qu'un boitage sera effectué pour informer les habitants du calendrier de dépôts et de la date de retrait des sacs jaunes.

c) Elagage des arbres :

Monsieur GODARD informe d'un besoin d'élaguer des arbres sur le carrefour à Tournay-sur-Odon.

d) Vestiaires de foot

Monsieur GODARD demande le devenir du vestiaire de foot et la pertinence au regard du projet de transfert du terrain de Football.

Monsieur ALEXANDRE répond que les travaux d'extension du vestiaire de football se poursuivent pour parvenir à une mise hors d'eau à la fin de l'année. Les travaux sont plus longs que prévus car il est difficile de mobiliser les volontaires puisque le projet était de les réaliser dans le cadre d'un chantier participatif. Il précise que l'extension sera disponible pour la saison prochaine.

M. le Maire rappelle que deux clubs pratiquent sur le stade de football de Val d'Arry, dont un club de jeunes. Le besoin d'un vestiaire de football aménagé à minima est vital pour ces deux clubs, la perspective du transfert du stade de football étant trop éloignée, le choix d'une extension par un chantier participatif a été retenu afin d'éviter des coûts de réalisation trop coûteux. C'est une logique de construction éphémère.

e) Syndicat scolaire

Nathalie DAVID n'étant pas toujours disponible pour le syndicat scolaire, une suppléance peut être prévue. Josiane LECUYER sera la remplaçante.

f) Travaux Tournay

Madame GILLETTE interpelle sur une route barrée à Tournay, l'arrêté n'est pas pris.

Monsieur le Maire répond que le panneau n'est pas à prendre en compte.

g) Prochains conseils municipaux :

- Lundi 15 janvier
- Lundi 12 février
- Lundi 11 mars
- Lundi 8 avril
- Lundi 13 mai
- Lundi 10 juin
- Lundi 8 juillet

Clôture de la séance à 22h56.